

Revue hebdomadaire
sauf périodes de congés

40 n° annuels
Distribution par courriel
ISSN : 1958-5519

Diffusion par Localjuris
Formation
5, rue Henry Chambellan
21000 DIJON
SARL au capital social de
7 500 euros –
n° SIRET
447 717 943 00016 R.C.S.
Dijon
Fax : 03.80.56.87.76,
Téléphone 06.30.43.87.69
Site internet :
<http://www.localjuris.com.fr>

Gérant et directeur de
publication
Dominique Fausser

Abonnement annuel
- individuel : 120 € TTC
- pour les personnes morales
avec libre droit de
reproduction interne à leurs
personnels et dirigeants :
250 € TTC par tranche
commencée de 250 salariés
en effectif total de
l'établissement ou de
l'organisme public
ordonnateur, plafonné à
1.000 euros.
- vente au n° 15 € TTC

Décisions Référence et indice de classement d'apport au droit positif de * à *****	Sommaire des thèmes traités et des commentaires	Pages
Commentaires détaillés		
*****	<p>► Thème : - <i>Candidat éliminé en raison de difficultés antérieures lors des marchés qui lui avaient été déjà confiés.</i> - <i>Annulation de cette décision d'élimination pour erreur manifeste d'appréciation.</i> - <i>Nécessité de lier le contentieux indemnitaire.</i></p> <p>1. Le cadre étroit de l'élimination d'un candidat par un acheteur public pour une mauvaise référence dans l'exécution d'un précédent marché. 2. Une victoire symbolique du candidat évincé. a) La problématique de l'obligation de lier le contentieux. b) Une victoire du candidat qui, de toutes les façons, ne pouvait guère lui donner satisfaction pécuniairement.</p> <p>Conseils pratiques aux candidats. Conseils pratiques aux acheteurs publics.</p>	3 - 6
*****	<p>► Thème : - <i>Contrat de location et de maintenance de photocopieurs.</i> - <i>Incompétence du juge administratif.</i></p> <p>1. le Statut des services interétablissements de coopération documentaire. 2. Les contrats passés par les établissements publics à caractère administratif ayant dans leur statut une mission de recherche. 3. Un arrêt en perspective des critères de qualification des contrats passés par les personnes publiques soumises à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005.</p> <p>Conseils pratiques aux candidats des services publics.</p>	7 - 11
**	<p>► Thème : - <i>Effet d'une réception sans réserve sur les obligations contractuelles des constructeurs.</i></p> <p>Conseils pratiques aux maîtres d'ouvrages publics.</p>	12 - 14
***	<p>► Thème : - <i>Travaux de restauration d'une toiture-charpente sur une église, rémunérés à prix unitaire.</i> - <i>Obligation pour les entrepreneurs candidats de connaître la consistance des travaux à proposer à l'architecte</i> - <i>Absence d'indemnisation de l'entrepreneur des suppléments de travaux de charpente, même indispensables.</i></p> <p>Conseils pratiques aux acheteurs soumis au Code des marchés publics. Conseils pratiques aux candidats.</p>	15 - 18
**	<p>► Thème : - <i>Solde d'un marché de travaux compensant les créances et les dettes.</i> - <i>Pénalités de retard pour un marché de travaux lorsque l'ouvrage réceptionné avec réserves.</i> - <i>Maître d'ouvrage pouvant supprimer des prestations sans bouleverser l'économie du marché.</i></p> <p>1. La problématique de l'application de pénalités de retard sur la levée des réserves. 2. La possibilité pour le maître de l'ouvrage à supprimer des prestations sans bouleverser l'économie du contrat.</p> <p>Conseils pratiques aux acheteurs publics impliquant le CCAG-travaux.</p>	19 - 22

*****	<p>► Thème : - <i>Responsabilité d'un syndicat intercommunal dissout qui s'est comporté en maître d'oeuvre vis-à-vis d'une Commune, membre.</i></p> <p>- <i>Conditions de la recevabilité de la responsabilité délictuelle invoquée directement en appel à titre subsidiaire.</i></p> <p>1. Le principe du régime distinct des responsabilités. 2. Les pouvoirs d'interprétation du juge lorsque plusieurs régimes de responsabilité sont invoqués en première instance. 3. L'extension du pouvoir d'interprétation du juge d'appel en responsabilité extra-contractuelle, lorsque le recours en première instance n'a pas été fondé expressément sur une responsabilité contractuelle exclusive.</p> <p>Conseils pratiques aux ressortissants du Code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005.</p>	23 - 29
***	<p>► Thème : - <i>Opération d'aménagement aéroportuaire.</i></p> <p>- <i>Résiliation d'un contrat de maîtrise d'oeuvre.</i></p> <p>- <i>Indemnisation du maître d'oeuvre.</i></p>	30 - 35
***	<p>► Thème : - <i>Compétence du juge administratif pour l'action d'un assureur subrogé.</i></p> <p>- <i>Défaut de subrogation légale de l'assureur qui a indemnisé le maître de l'ouvrage des garanties contractuelles des constructeurs au titre de l'assurance dommages-ouvrage.</i></p> <p>- <i>Défaut de subrogation conventionnelle de l'assureur, la quittance subrogatoire étant tardive.</i></p>	36 - 39
Commentaires simplifiés		
**	<p>► Thème : - <i>Rejet des demandes d'indemnisation d'un entrepreneur pour travaux supplémentaires et retards</i></p> <p>- <i>Effet d'un calendrier établi en concertation.</i></p> <p>- <i>Enchaînement des tranches.</i></p>	40 - 42
**	<p>► Thème : - <i>Commande de prestations supplémentaires passée sans avenants.</i></p> <p>- <i>Indemnisation du prestataire sur la base de l'enrichissement sans cause.</i></p>	43 - 45
***	<p>► Thème : - <i>Incompétence d'un directeur de régie a signé un marché.</i></p>	46 - 48
**	<p>► Thème : - <i>Décompte général devenu définitif mettant fin aux obligations financières des constructeurs indépendamment des opérations de réception.</i></p> <p>- <i>Effet sur le reprenneur du marché.</i></p>	49 - 51
**	<p>► Thème : - <i>Marché à bons de commande.</i></p> <p>- <i>Indemnisation de la non-atteinte du minimum.</i></p>	52 - 54
**	<p>► Thème : - <i>Résiliation du marché de travaux.</i></p> <p>- <i>Faute du maître de l'ouvrage, l'exécution des travaux résultants de sa carence pour avoir laissé périmer un permis de construire.</i></p>	55 - 57
****	<p>► Thème : - <i>Action en nullité d'un tiers au contrat d'une délibération approuvant un avenant.</i></p> <p>- <i>Marché de mobilier urbain passé à l'origine en irrégularité du Code des marchés publics</i></p> <p>- <i>Nullité de la délibération approuvant l'avenant.</i></p> <p>- <i>Défaut d'utilité d'injonction à prononcer la résolution de l'avenant.</i></p>	58 - 62
Auteur Dominique Fausser		
Bon de commande de l'abonnement		63